

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-1683																		
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir avec Culture Laval dans le cadre de l'Entente FRR Volet 2 2020-2025 pour un montant total de 300 000 \$																			
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 11-Laval-des-Rapides																				
Actions : SUBVENTION <p style="text-align: center;"> Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 300 000,00 \$ Année du budget : 2023-2025 Provenance du financement : Fonds région et ruralité - volet 2 60301-7291-13-119110 </p> Unité administrative concernée Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social																				
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-11-30</td> <td>CE-20221130-3770</td> <td>APPROBATION - PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2022-2023 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver les priorités d'interventions 2022-2023 de la Ville de Laval en matière de développement social et culturel dans le cadre du soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds régions et ruralité, volet 2, Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, soit:</p> <ul style="list-style-type: none"> le développement de pôles d'animation en muséologie; le développement culturel; le soutien à la concertation locale et régionale; le développement social. <p>(SD-2022-5776)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021-02-24</td> <td>CE-20210224-510</td> <td>APPROBATION - VOLET 2 - PLAN DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE DANS LE CADRE DU FONDS DE RÉGIONS ET RURALITÉ</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver le Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Plan de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du Fonds régions et ruralité;</p> <p>de transmettre ledit Plan au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de le publier sur le site Internet de la Ville de Laval.</p> <p>(SD-2021-434)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020-03-30</td> <td>CE-20200330-1046</td> <td>APPROBATION - ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC à intervenir entre la Ville de Laval et la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(SD-2020-1487)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-11-30	CE-20221130-3770	APPROBATION - PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2022-2023 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-02-24	CE-20210224-510	APPROBATION - VOLET 2 - PLAN DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE DANS LE CADRE DU FONDS DE RÉGIONS ET RURALITÉ	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-03-30	CE-20200330-1046	APPROBATION - ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2022-11-30	CE-20221130-3770	APPROBATION - PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2022-2023 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2																		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2021-02-24	CE-20210224-510	APPROBATION - VOLET 2 - PLAN DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE DANS LE CADRE DU FONDS DE RÉGIONS ET RURALITÉ																		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>																		
2020-03-30	CE-20200330-1046	APPROBATION - ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION																		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-1683
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le 30 mars 2020, le Comité exécutif a approuvé l'entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC à intervenir entre la Ville de Laval et la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation (CE-20200330-1046).</p> <p>Le 30 novembre 2022, le Comité exécutif a approuvé les priorités d'interventions 2022-2023 de la Ville de Laval en matière de développement social et culturel dans le cadre du soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds régions et ruralité, volet 2, Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC.</p> <p>Culture Laval a soumis un projet dans le cadre du plan de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, disponible sur le site web de la Ville de Laval. Suite à l'analyse du dossier, le projet de l'organisme a été retenu. Le Plan d'action de Culture Laval consiste à porter et réaliser plusieurs des actions inscrites dans le Plan de Développement culturel de la région de Laval (PDCRL).</p> <p>De plus, il est à considérer que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisme bénéficiaire est dûment reconnu par la municipalité; - Le projet recommandé souscrit à la priorité d'intervention du Fonds région et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Le développement culturel; - Le projet recommandé souscrit aux chantiers 2, 3, 4 et 5 du Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2023. 		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Les versements suivants seront transmis conformément à l'article 5 de l'entente :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un premier versement de 100 000\$ sera versé à l'organisme suite à la signature de l'entente; 2. Un deuxième versement de 100 000\$ sera versé suite au dépôt du rapport annuel 2023 ainsi que du dépôt de la liste des projets à réaliser en 2024; 3. Un troisième versement de 85 000\$ sera versé suite au dépôt du rapport annuel 2024 ainsi que du dépôt de la liste des projets à réaliser en 2025; 4. Un quatrième et dernier versement de 15 000\$ sera versé au dépôt du rapport final, prévu en 2026. <p>Nature de la dépense et montant disponible au budget 2023 via l'entente FRR Volet 2 2020-2025. Selon la norme comptable sur les paiements de transfert, la totalité du montant sera imputé dans l'année d'approbation de l'entente, soit 2023.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Signature de l'entente par Culture Laval puis par le Maire ou vice-président du comité exécutif ou par la greffière ou greffière adjointe</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Nom du fournisseur : Culture Laval A/S : Rachel Sansregret Adresse : 387, rue Laurier Ville : Laval Code postal : H7N 2P3</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Culture Laval concernant le versement d'une aide financière maximale de 300 000 \$ pour le projet « Plan d'action 2023-2025 de Culture Laval », et ce, dans le cadre de l'Entente entre la Ville de Laval et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 2 - 2020-2025;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1745159)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-1683
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1745159 Coût estimé affectant l'année en cours : 300 000,00 \$ CM requis : Oui		
Annotation(s)		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
_____ BEAUDET, Monsieur PIERRE (52306) Trésorier	_____ 2023-04-18 AN - MS - JR	